



-Communiqué de presse daté du 07 avril 2014-

#viticulteurbio #flavescencedorée #giboulot Une peine symbolique mais une condamnation quand même !

Paris, le 07 avril 2014 - Le verdict est tombé pour Emmanuel Giboulot, le viticulteur bio de Côte d'Or qui a refusé de traiter ses vignes contre la flavescence dorée. Il vient en effet d'être condamné à une peine de 1000€ d'amende dont 500 euros avec sursis par le Tribunal correctionnel de Dijon.

Même si cette peine reste symbolique, alors que le viticulteur encourait jusqu'à six mois de prison pour avoir refusé de traiter ses vignes à l'aide de pesticides, le Tribunal correctionnel de Dijon a néanmoins condamné le viticulteur pour un acte qui mériterait au contraire un ban bourguignon. Pour Sophie Bordères d'Agir pour l'environnement « *Il est aberrant qu'un viticulteur soit condamné, même à hauteur de 1 000 € pour une faute qui n'en est pas une. Sur le principe, l'Etat devrait plutôt aider les viticulteurs qui s'attachent à produire dans le respect de l'environnement et de la santé.* »

Derrière ces arrêtés préfectoraux se cachent également un enjeu économique d'ampleur insoupçonnée. A raison d'un à trois traitements par an pour un coût avoisinant les 15€/hectares (62€/ha en bio !), ce traitement contre la flavescence imposé par les préfectures de Saône-et-Loire et de Côte d'Or auront accru le chiffre d'affaire de l'industrie pesticide d'environ 1,5 million d'euros ! Et collatéralement détroussés les viticulteurs d'une somme équivalente !

Sous couvert d'une lutte contre la flavescence dorée, l'intérêt bien compris de l'industrie des pesticides sort largement bénéficiaire de cette fuite en avant.

A l'heure où le projet de loi d'avenir agricole pour l'alimentation et la forêt est en passe d'être examiné au Sénat, il serait grand temps de se tourner vers une agriculture paysanne et biologique, protectrice de la santé et de l'environnement des paysans comme des consommateurs.



Contact presse :

Sophie Bordères, Coordinatrice des campagnes d'Agir pour l'environnement,
sborderes@agirpourenvironnement.org, 01 40 31 34 48